



#COMPTE-RENDU CTM QUE DE MÉPRIS !

On savait que le Président Macron avait très récemment recadré ses ministres afin que ceux-ci se bornent à rendre compte de leurs actions évitant ainsi tout dérapage, et que leurs interventions étaient soigneusement décortiquées par les équipes de l'Élysée.

#POUR LA CGT

Il semblerait que le Ministre Dussopt, qui a honoré de sa courte présence (25 minutes de retard, 40 minutes accordées aux organisations syndicales en un an...) le CTM qui a eu lieu ce jour, s'en est tenu à ces consignes présidentielles puisqu'il a clairement annoncé que ce n'était pas le lieu pour parler de la politique gouvernementale ! Ainsi seul le ministre aurait le droit de faire de la politique et les organisations syndicales devraient se taire. Ce genre de propos est, pour la CGT, très grave dans le contexte politique actuel. Nous ne faisons pas de politique politicienne mais sommes là pour défendre les missions et nos emplois mis en danger par des décisions politiques.

Ce n'est pas comme si les décisions prises depuis le début de ce quinquennat n'avaient en rien impacté les conditions de travail des agents et les missions et moyens des administrations du Ministère !

Nous lui avons d'ailleurs rappelé que ce PLF 2022 était clairement un budget de fin de mandat, et que l'action menée par ce gouvernement avait conduit ces 5 dernières années à la suppression de 8000 emplois pour notre seul ministère :

- > disparition pure et simple du pôle 3E des Directes dont certains collègues sont toujours sans solution,
- > transfert de taxes entre la DGDDI et la DGFIP remettant en cause la réalité de leur contrôle,

- > destruction du réseau de la DGFIP, remplacé par des points de contact aux compétences étriquées,
- > déménagement de services centraux en province pour faire croire aux élus locaux à un retour des services de l'Etat dans les territoires,
- > préfectoralisation de plus en plus poussée de certains services ,
etc...

De la même façon, les choix politiques font de Bercy le mauvais élève de l'Etat :

- > en matière d'égalité femmes/hommes, Bercy a été condamné à payer 900 000 euros de pénalités pour non respect des quotas dans la nomination aux postes d'encadrement supérieur, les écarts de rémunération entre les hommes et les femmes s'élèvent à 500€ par mois en moyenne; les collègues pénalisés par le jour de carence sont à 65% des femmes alors qu'elles représentent 55% des effectifs.
- > en matière de handicap; les aménagements de postes de travail, l'adaptation des logiciels, des formations, la mise en accessibilité des bâtiments ne sont pas au rendez-vous.

RÉPONSE DU MINISTRE

La seule réponse du Ministre face à cette réalité incontestable est que les organisations syndicales caricaturent les mauvaises conditions de travail, les collègues apprécieront...

Il s'est d'ailleurs défendu en rappelant les mesures fonction publique en matière de protection sociale complémentaire (15 euros bruts alloués aux agents du MEF à compter du 1er janvier 2022). Or, dans le privé, l'employeur a l'obligation de s'acquitter à minima d'une participation à hauteur de 50%....

La CGT combat le dispositif de l'ordonnance sur la protection sociale complémentaire qui va exclure tous les retraités.

S'agissant des politiques sociales, ce n'est pas non plus un exemple, les **¾ des résidences de vacances vont être vendues** ou plutôt bradées par Bercy, la restauration collective est laissée pour compte, puisque plusieurs structures ont fermé, le budget dédié aux politiques sociales, 104M, étant continuellement en baisse !

Le Projet de Loi de Finances 2022, dont le Ministre nous a fait une lecture lénifiante, prévoit **1500 SUPPRESSIONS EMPLOIS**, là où **la CGT** a réaffirmé l'impérieuse nécessité de **créer des emplois, de revaloriser le point d'indice, (10% tout de suite !)**.

DROITS SYNDICAUX 2022

S'agissant des droits syndicaux 2022, nous avons obtenu un report des droits non consommés en 2021, une dotation exceptionnelle dans le cadre des élections et la prolongation des droits dérogatoires.

MISE EN ŒUVRE D'UNE MÉDIATION EN TERMES DE RH AU SEIN DU MEFR

Le médiateur de Bercy, après un cycle de discussions de 3 groupes de travail avec les organisations syndicales est venu une fois de plus vanter les mérites de ce nouveau dispositif.

La CGT a rappelé que bien que n'ayant pas d'opposition de principe à la médiation, nous ne pouvions faire preuve d'un grand enthousiasme puisque le champ de compétences du médiateur aurait dû se limiter aux seuls domaines qui ne relevaient plus des CAP.

De plus, il est dangereux de mettre en place une médiation dans les domaines où il y a une obligation légale comme en matière de handicap, c'est une façon de dédouaner l'administration de sa responsabilité. Il convient également d'assurer la neutralité des médiateurs par leur positionnement vis à vis de la hiérarchie en cause.

A signaler que nous avons obtenu que le ou la collègue puisse être accompagné.e par une représentant.e syndical.e couvert.e par l'administration.

DOUANE

La directrice générale des douanes avait également fait le déplacement afin d'expliquer que le **contrat de la douane devrait être signé dans les jours à venir** et que cette signature serait un pré requis pour discuter des mesures indemnitaires car *"c'est à travers ces moyens qu'on peut juger de la pertinence des mesures indemnitaires"*. Nous n'avons pas eu l'occasion de demander plus de précisions puisqu'elle a quitté la séance discrètement dès la fin de son intervention!

SERVICE NATIONAL DES ENQUÊTES, SCN RATTACHÉ À LA DGCCRF

Sur le projet d'arrêté sur les dispositions spécifiques des personnels du SCN des enquêtes rattaché à la CCRF, il est prévu le **basculement vers un régime forfaitaire du temps de travail**. Toutes les organisations syndicales se sont abstenues.

NOUS VOULONS :

- >>> un véritable plan de rupture,
- >>> des créations de postes à hauteur des besoins,
- >>> des augmentations de salaires après plus de 10 ans de gel de la valeur du point, et 10% tout de suite ;
- >>> des règles de gestion claires, transparentes et objectives ;
- >>> des moyens budgétaires pour l'égalité de salaire et de carrière entre les femmes et les hommes ;
- >>> des taux de promotions qui reconnaissent les qualifications des collègues.